

PROCES VERBAL
SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 AOUT 2022
COMMUNE DE MOUTHOMET

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-six août, à dix heures, les membres du conseil municipal de la commune de Mouthomet régulièrement convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans la salle du premier étage de la Mairie de Mouthomet, sous la Présidence de Madame Christelle HERMAND, Maire.

Louis MARI a été nommé secrétaire de séance.

Présidente : Christelle HERMAND

Présents : Jacques BENUREAU, Johanna EYERMANN-DEGRUGILLIER, Claude GIPPON, Christelle HERMAND, Jérôme HERVOUET-BARANGER, Louis MARI, Catie RIVES, Maëlle SIROU, Christophe TURCAUD
(dans l'ordre alphabétique)

Absent : Stéphane MESSAOUD

Procuration : Néant

1. Validation du compte-rendu de la dernière séance

Il est proposé aux membres du conseil municipal la validation du compte-rendu de la dernière séance.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

ADOpte tel que proposé le compte-rendu de la séance ordinaire du conseil municipal du 22 juillet 2022.

2. Décision modificative sur le budget 2022 – DM 2022 03

Il est nécessaire de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver la décision modificative suivante sur le budget 2022 :

FONCTIONNEMENT :		RECETTES	DEPENSES
673	Titres annulés sur exercices antérieurs	+1500 €	
6063	Fournitures entretien	-1500 €	
TOTAL :		0 €	

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

VOTE la décision modificative telle qu'indiquée ci-dessus.

3. Café-restaurant communal : état d'avancement du projet

Les élus font le point sur l'état d'avancement du projet. Le commerce va ouvrir le samedi 27 août 2022, avec un concert de Thierry FARION.

Le passage du monophasé au triphasé pour les installations électriques est en cours, des travaux préalables sont nécessaires.

Les panneaux publicitaires ont été posés aux deux entrées du village.

Une guirlande « guinguette » avec ampoules multicolores a été accrochée sous la pergola.

Du concassé a été installé sous les mûriers-platanes et de la terre végétale dans les plates-bandes situées sur la terrasse. Elles seront plantées à l'automne. Une vitrine d'affichage sera également ultérieurement installée.

4. Questions et informations diverses

4.1. Extinction partielle de l'éclairage public

Les élus valident le flyer d'information sur les coupures nocturnes de l'éclairage public. Il sera prochainement distribué dans les boîtes à lettres.

4.2. Demande de dérogation à l'arrêté 2021/008

Un exploitant forestier, qui coupe chez un privé sur le chemin de Bagaza, sollicite la commune pour une dérogation à l'arrêté 2021/008 ayant pour objet l'interdiction pour les véhicules de + 3.5 tonnes sur les chemins communaux.

Suite sa demande, le conseil municipal valide les conditions de la dérogation à l'arrêté 2021/008 à savoir :

- Engin d'un poids de 5 tonnes maximum (chargement inclus)
- Ne pas utiliser le chemin par temps pluvieux, humide ou sur terrains glissants.
- Une caution de 3000 € est déposée à la signature de la convention. Elle sera restituée à la fin de cette dernière, si aucune dégradation n'a été constatée sur le chemin.
- Informer la commune des débuts et fins des transports successifs.

Jérôme HERVOUET détaille l'avancée des travaux sur les bâtiments de l'ADHCo, de la communauté des communes et de l'école de Mouthoumet.

Le prochain conseil municipal aura lieu le vendredi 23 septembre 2022 à 9h30.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11h50.

Pour extrait le 26 août 2022

En mairie,

Christelle HERMAND
Maire

Louis MARI
Le secrétaire



(Signature et cachet)

Cet extrait doit être affiché à la porte de la mairie, dans la huitaine qui suit le jour de la délibération.